Cour Pénale Internationale



International Criminal Court

Original: français N°: ICC-01/04-01/06

Date:22 septembre 2009

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Devant: M. le juge Adrian Fulford, juge président

Mme la juge Elizabeth Odio Benito

M. le juge René Blattmann

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO AFFAIRE LE PROCUREUR c.THOMAS LUBANGA DYILO

Public

Affectation des victimes a/0292/09 et a/0398/09 aux équipes de représentation légale existantes

Origine: Greffe

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur M. Luis Moreno Ocampo Mme Fatou Bensouda Le conseil de la Défense Mme Catherine Mabille M. Jean-Marie Biju-Duval

Les représentants légaux des victimes

M. Walleyn

M. Mulenda

Mme Bapita

M. Keta

M. Mulamba M. Kabongo M. Diakiese Le Bureau du conseil public pour les

victimes

Mme Paolina Massidda

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

Le Greffier Adjoint

M. Didier Preira

La Section de la participation des victimes et des réparations

Mme Fiona McKay

Le Greffier de la Cour pénale internationale ;

VU la décision de la Chambre de première instance I du 10 septembre 2009¹

octroyant le statut de victime autorisée à participer à la procédure aux demandeurs

a/0292/09 et a/0398/09, et demandant au Greffe « to allocate these victims to their

legal representatives' existing teams »;

VU les demandes de participation a/0292/09 et a/0398/09 dans lesquelles les victimes

désignent respectivement Me Diakiese et Me Mulenda comme leurs représentants

légaux ;

CONSIDÉRANT que le greffe a consulté lesdits représentants légaux qui n'ont pas

émis d'objections à ce que ces victimes soient affectées à leurs équipes de

représentation légale respectives;

EN CONSÉQUENCE

INFORME la Chambre et les participants à la procédure de l'affectation des victimes

a/0292/09 et a/0398/09 à l'équipe de représentation légale constituée de Me Diakiese,

Me Walleyn, Me Mulenda et Me Mulamba.

Silvana Arbia

Greffier

Fait le 22 septembre 2009

À La Haye, Les Pays-Bas

¹ ICC-01/04-01/06-2115